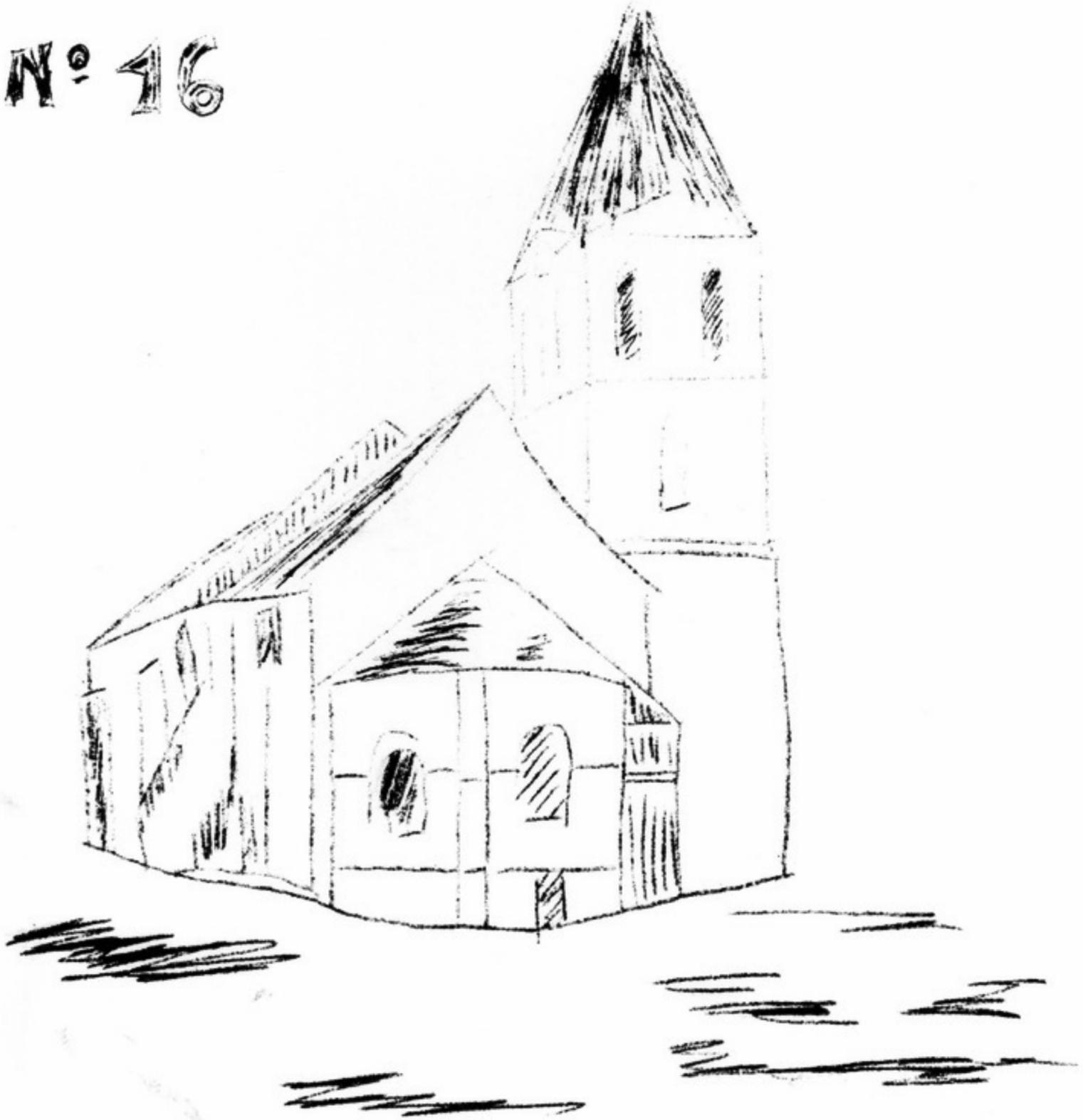


ECHOS

DELLUIS

Nº 16





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 1979

L'objet de cette réunion est l'examen de la demande de permis de construire présentée par Mr Paul CHANLOY pour surélever et refaire le toit de son bâtiment d'exploitation.

Le demandeur, après avoir pris des renseignements auprès de la mairie, a entrepris ces travaux sans présenter de demande de permis, en toute bonne foi.

Ces travaux ont été interrompus par la gendarmerie qui a dressé procès-verbal pour défaut de permis de construire.

Ces faits amènent une vive protestation de Mr Pascal GRESILLON qui dénonce de tels procédés et s'étonne que Mr le Maire n'ait pas pu arrêter le procès.

Après discussion le permis est envoyé avec avis favorable.

I N F O R M A T I O N

Afin d'éviter le retour d'un incident regrettable dont a été victime un habitant de la commune, qui a dû interrompre les travaux d'aménagement d'un bâtiment agricole, pour défaut de permis de construire, je crois utile d'évoquer l'avis de Mr le Maire, qui avait été affiché à la grille de la mairie et paru dans le N° 3 de notre bulletin:

" qui rappelle à ses administrés que toute construction quelle qu'en soit l'importance et l'usage auquel elle soit destinée, doit faire l'objet d'une demande de permis de construire.

Les personnes qui ne respecteraient pas cette règle risqueraient de s'attirer de graves ennuis. "

Je précise qu'il ne s'agit pas d'engager une quelconque polémique qui risquerait de nous entraîner sur un chemin caillouteux, mais de relater un fait dont l'importance est indéniable.

C'est un problème d'intérêt général méritant toute notre attention qui entre dans le cadre de l'information. Il n'est pas dans mes intentions de porter un jugement sur telle ou telle décision.

Les règlements étant ce qu'ils sont, ils doivent être acceptés. Toutefois il est souhaitable qu'ils soient appliqués dans un esprit de justice, avec souplesse et parfois indulgence.

A. GUIGARD.

8 MAI CANTONAL

=====  
=====

101 anciens combattants et anciens prisonniers de guerre, et leurs épouses, se sont réunis cette année à INNIMONT, pour commémorer cet anniversaire.

Au monument aux morts, après un dépôt de gerbes, nous avons entendu une allocution de notre Président Mr ROSET, puis nous sommes allés rendre hommage au cimetière d'INNIMONT aux deux disparus de ce petit village.

Ensuite Monsieur le Maire nous accueillit pour un vin d'honneur.

Le banquet se déroula au restaurant FEVRE qu'il fallut quitter trop tôt, chacun regagnant sa commune pour la cérémonie au monument aux morts.

Après avoir rappelé le sacrifice de certains habitants et observé une minute de silence en leur mémoire, le Maire conviait les participants à la cérémonie à un vin d'honneur offert aux anciens prisonniers de guerre.

Puis chacun se sépara avec la volonté de garder vivant le souvenir de ceux qui sont morts pour notre liberté, et d'honorer toujours le 8 MAI, jour anniversaire de la victoire sur la barbarie nazie.

M.M.

## Conseil Municipal.

-réunion du 24 Juillet 1979-

### -Terrain de Rugby: achat de la parcelle Serre.Gally.

Mr le Maire informe le CM q'après discussion avec le propriétaire, la vente se fera normalement. L'acte de vente est en cours de rédaction. Suite à l'achat de la parcelle Panquet, la commune devient propriétaire de ce terrain de sport.

### - Maison du docteur:

Le conseil municipal, après avoir entendu l'avis des la commission des bâtiments qui s'est rendue sur place, décide d'entreprendre des travaux d'entretien nécessaires. Dans un premier temps, il décide de faire repeindre les portes et volets. Il accepte le devis présenté par Mr Vallin s'élevant à la somme TTC de: 6.111,96 F.

Il donne son accord pour l'ouverture au rez de chaussée d'une porte extérieure donnant sur le jardin, ces travaux étant à la charge des locataires. Après discussion, il renvoie à une autre séance la décision concernant l'installation d'un WC au rez de chaussée pour les clients, de façon à étudier toutes les possibilités de résoudre ce problème.

### -Eglise de Lhuis:

Mr le Maire donne lecture d'une lettre de Mr Pierre Carrel, au nom du Comité Paroissial de Lhuis, qui signale les dangers présentés par l'installation électrique défectueuse, et demande que les travaux de réfection entrepris soient entrepris d'urgence.

Vu que ces travaux sont prévus depuis plusieurs années, le conseil décide de demander un projet d'installation et un devis, au comité paroissial, à établir avec le concours de J.F. Ramel, électricien chargé de l'entretien de cette installation, et qui assurera sa réfection. Il prendra une décision ferme et définitive dès qu'il l'aura examiné.

### -Problème du CES:

Mr le Maire donne lecture d'une lettre de l'association du Sous des Ecoles du Canton de Lhuis demandant une réunion avec les Maires du Canton pour faire le point sur cette question. Cette réunion se tiendra dans la 2<sup>e</sup> quinzaine d'Août.

Mr le Maire informe le CM des diverses démarches qu'il a faites à l'occasion de 2 réunions, l'une avec la DATAR, l'autre avec les élus du canton, les représentants des administrations, Mr le Sous Préfet, et Mr le Président du Conseil Général.

. A la question de l'implantation du CES, la réponse se résume ainsi:

- la décision sera prise lors de la prochaine révision de la carte scolaire ( 1980 ? ) en fonction de l'évolution des capacités d'accueil des établissements de Lagnieu et Belley.
- cette décision appartient au Recteur au niveau de l'accadémie de Lyon.
- notons que le bien fondé de cette demande n'est en aucun cas contesté.

### - Utilisation par les jeunes de la salle communale:

Mr le Maire fait état des problèmes que pose cette utilisation. (propreté, entretien des locaux...)

Le conseil municipal est conscient que les jeunes, pour se réunir, ont besoin d'une salle. Il estime que le prêt de cette salle doit s'accompagner de conditions précises permettant la préservation et l'entretien du local.

Il demande aux jeunes de se constituer en association, d'élire des responsables, avec lesquels la commune pourra fixer les conditions d'utilisation du local.

En attendant que cela soit fait il surseoit à toute demande d'utilisation de la salle. Le Conseil Municipal est à la disposition des intéressés pour débattre du problème.

- Salle des Fêtes:

Le conseil examine 3 projets de réfection et d'agrandissements de la salle. Les 2 premiers, qui nécessitent la démolition du local existant, aboutissent à des devis estimatifs de 110 Millions et 95 Millions d'AF. Ils sont rejetés. Le 3<sup>e</sup> élaboré par Mr Marcel Bonnard 2<sup>e</sup> Adjoint, en liaison avec un cabinet d'architecte, part de l'ancien bâtiment et l'agrandit sur le jardin, avec l'aménagement d'un vestiaire, d'un bar, de toilettes, du chauffage.

La surface de la salle passe de 160 m<sup>2</sup> à 334 m<sup>2</sup>;

- pour un spectacle cela permet de passer de 180 chaises à 400 chaises;
- pour un bal de 350 personnes à 800 personnes;

Le devis estimatif global de ce projet s'élèverait à 85 Millions d'AF.

Après examen, le conseil décide de retenir le 3<sup>e</sup> projet.

Il demande un devis descriptif précis, serrant les dépenses au plus juste dans la perspective d'une réalisation sobre et fonctionnelle. A partir de ce devis, il demande au percepteur une étude pour savoir une idée la plus précise possible de l'incidence financière de sa réalisation sur le budget et les impôts communaux, compte tenu de la subvention de 35%, des conditions d'emprunt (renseignements auprès de la CE), de l'état actuel des finances communales (dette en créance de 183 764 000 AF, soit un remboursement annuel de 15 866 000 AF.)

Dans l'attente de ces précisions, on peut estimer que la mise en route de ce projet amènera une forte augmentation des impôts locaux d'une part, et d'autre part limitera les possibilités de la commune, en matière d'équipements nouveaux, dans

l'avenir. Il s'agit donc d'un choix important. Avant de l'enterrer définitivement le conseil municipal souhaite recueillir le maximum d'avis, et invite tous les citoyens qui souhaitent s'informer plus précisément et donner le leur, à prendre contact avec les élus municipaux.

LU POUR VOUS A LA GRILLE DE LA MAIRIE

AVIS

Mr le Maire rappelle:

Toute extraction de gravier à la carrière communale "d'AILLON", doit faire l'objet d'une autorisation à demander à la mairie pour être transmise à l'O.N.F.

Cette administration ayant le contrôle du fonctionnement de la carrière d'AILLON.

Toute infraction à la présente réglementation serait sévèrement sanctionnée.

Lhuis le 9 mai 1979

Le Maire

O.N.F. = Office National des forêts.

PERMIS de CONSTRUIRE

accordé le 7/6/1979 à : Mr TRAINA Gérard

domicilié à 01680-LHUIS -pour édifier: l'aménagement de 4 logements dans un bâtiment existant. Terrain sis à : Lhuis .cadastré section D N°111-112 pour 1015 m<sup>2</sup>.

accordé le 20/6/1979 à: MR DAVID Yves

domicilié à : 01680-Lhuis.pour édifier : la construction d'une maison individuelle. sur terrain sis à : Lhuis.cadastré section I N°523-524-1148-1149 pour 4770 m<sup>2</sup>.

accordé le :10/7/1979 à: Mr CHANLOY Paul  
domicilié à 01680-Lhuis.pour édifier :la surélévation et la réfection de la  
toiture d'une grange .sur terrain sis à : "La Ferrandière"01680-Lhuis, cadastré  
section F N° 629 636.

#### MARIAGE

célébré le 7 juillet 1979, en la mairie de Lhuis,  
entre,

Mr. Claude JOLY  
attaché de direction.domicilié :Hameau de Rix.LHUIS -Ain-

et,  
Melle Edith,Marie,Thérèse,Lucienne LAUTIER  
réceptionniste-domiciliée à: Bealieu .34160-CASTRIES

célébré en la mairie de St BENOIT,  
entre,

Mr Guy BRUNIER  
électricien .domicilié à : Lhuis -Ain-

et,  
Melle Christiane, Paule JACOTY  
secrétaire.domiciliée à :St Benoit-Ain-

célébré en la mairie de GIEN -Loiret-  
entre,

Mr Christian,Albert RIGAULT  
Directeur de travaux du bâtiment  
domicilié à : GIEN -90 av.Willson -Loiret.

et  
Melle Monique,Françoise BONNARD  
Secrétaire d'intendance,Universitaire-domiciliée à: LHUIS (Le Bourg)-Ain.

célébré en la mairie de LOMPNAZ,  
entre,

Mr André,Jean César BABOLAT  
ouvrier.domicilié à : LOMPNAZ -Ain-

et,  
Melle COURTECUISSSE Martine  
ouvrière.domiciliée à : H.L.M."Le Verger" .LHUIS -Ain-

EN suivant l'ovale.

Lors de son assemblée générale, le RUGBY-CLUB a montré un nouveau départ. En effet,  
les joueurs et dirigeants sont décidés à voir "grand" afin d'avoir des résultats en  
conséquences.

Dans le rapport moral nous avons remarqué plusieurs points intéressants.

- 1) Le Club, après être monté en 3ème série, a réussi à se maintenir.
- 2) Cette saison, il n'y a eu qu'un avertissement sans aucune suspension.
- 3) L'Equipe réserve, n'a jamais déclaré forfait et a terminé 5ème sur 7.

Le seul point noir, fut la perte du challenge Bajetto.  
Dans le rapport financier, le trésorier nous fit remarquer que malgré les importantes  
dépenses ( vestiaires, douches, car etc...) le budget s'équilibrait avec un très  
léger bénéfice pour l'année en cours.

En ce qui concerne la formation du bureau, très peu de changement, si on excepte la  
création d'une commission pour l'aménagement du terrain (Aguersif Serge et Nosjean  
Luc).

Le rugby club n'a pas de départ, par contre il enregistre la rentrée d'un  
entraîneur : BENNEUSE Samuel.

Les entraînements débuteront le 1er Août, les mercredi soir et samedi.

Les Dirigeants et joueurs vous annoncent le renouvellement de la fête du  
rugby pour le : 2 Septembre.

Sont prévus au programme : Bals, Tournoi de rugby, Ombres et Majorettes, jeux divers  
ainsi que des repas. Afin d'assurer le succès de la fête une souscription a été  
lancée (vélo de course, polaroid, mouton, barbecue etc...)

Courant juillet, le rugby club a reçu un don de 5000 Frs d'une personne qui tient  
à garder l'anonymat.

Ce geste généreux a été fait pour aider le rugby dans ses tentatives d'arriver à ses buts, c'est à dire jouer sur un terrain valable. Si d'autres personnes voulaient se manifester, qu'elles n'hésitent pas, le rugby acceptera !.....

G. Babolat

### L'ERMITE DU NANT

Voici quelques passages d'un article intitulé "l'Ermite du Nant", avec l'autorisation de son auteur: Mr RAQUIN, De Groslée, à qui j'adresse mes remerciements.

Né le 19-12-1806 à St Martin, il s'appela Gaspard GALLY, ses parents allèrent s'installer à Lyon, laissant Gaspard à Lhuis, mais un accident, bras cassé, donna à sa vie une orientation imprévue. Il rejoignit ses parents à Lyon pour s'y faire soigner. Ce fut pour lui l'occasion d'entrer à l'hôpital de l'Antiquaille comme infirmier; mais il ne devait pas y rester et, en 1829, il était admis à la trappe d'Aiguebelle, où il prit le nom de frère Louis de Gonzague. Désirant suivre la règle monastique dans toute sa rigueur, il chercha un établissement plus sévère et entra comme portier à la trappe de Bellefontaine, en Anjou, mais il désirait surtout une vie plus retirée et un séjour où son existence put s'écouler dans la plus complète solitude.

Espérant trouver dans les montagnes de son pays natal, cet ermitage rêvé, il revint à Lhuis. Il chercha en vain aux environs de Serrières, une caverne où il put se fixer; gravissant alors la côte d'Au, il passa la nuit dans une grotte, mais ne la trouvant pas assez démunie, il l'abandonna. Après une nuit passée à la cure de Lhuis, allongé sur le plancher, il se rendit à Bourg le lendemain, à pied, chose courante à l'époque, pour obtenir de l'évêque une autorisation qui lui fut accordée.

De retour à Lhuis, il se mit en quête d'un lieu favorable pour s'y fixer. Il en trouva un qui lui plut au sommet du tantainet, où il passa la première semaine avec un pain de "deux livres", pour toute nourriture. Les débuts furent malheureux; alors qu'il allait cueillir des noisetiers ou osiers pour faire des paniers, avec l'intention de les offrir aux personnes qui lui venaient en aide, il perdit son pain et son manteau. Il dut vivre d'herbes et de fruits sauvages, son manteau lui fut rapporté par un berger de St Martin.

Le vicaire de Lhuis lui déconseilla de passer l'hiver au sommet du Tantainet et l'invita à s'établir plus bas, dans une grange abandonnée, avec un petit jardin, située dans le creux du Nant, où prend naissance le ruisseau "Le Nant de Lhuis". C'est sur ses bords que frère Louis s'installa avec son mobilier rudimentaire, marmite, Cuiller, écuelle en bois, et quelques outils de jardinage.

L'ermite vécut ainsi de juin 1835 à décembre 1836. Il recevait beaucoup de visiteurs; mais il devait adresser la parole à personne, en vertu de son engagement, si ce n'était avec la permission du vicaire.

Le solitaire étant descendu à St Martin pour s'y faire raser la tête, selon la règle monastique, il annonçait à ceux qui l'entouraient sa fin prochaine. Il passa une semaine dans son ermitage et revint à Lhuis le dimanche suivant, mais il ne put remonter au creux du Nant. Il s'étendit alors sur une planche garnie de paille à la cure, où le médecin lui prodigua des soins. Le lendemain désirant se rapprocher de son ermitage, il se rendit à pied à St Martin. C'est là, chez un habitant du hameau qu'il expira sur un lit de cendres, deux jours après, le 11 décembre 1836; il avait alors 30 ans. Un long cortège l'accompagna à sa dernière demeure.

Aujourd'hui, contre le mur de l'église, près de la petite porte, on voit une croix de fer, avec une plaque de cuivre, malheureusement mutilée. On peut y lire l'inscription suivante :

CI-GIT  
PASSANTS  
POUR LE PAUVRE SOLITAIRE  
DU NAN  
FRERE LOUIS GONZAGUE  
NE GASPARD GALLY  
DECEDE A L'HUIS  
LE 11 Xbre 1836

Cette inscription était déjà en place en 11838.

Telle fut la vie de l'ermite du Nant né à St Martin ,revenu dans son pays pour y passer ses derniers mois, existence hors du commun et qu'il n'est pas donné à tous de mener.C'est peut-être dommage....car en ces jours d'agitation et de fièvre une cure de solitude et de silence ferait grand bien à beaucoup de contemporains.

Bien qu'écrite depuis plusieurs années, la conclusion de l'auteur est toujours d'actualité, car elle s'identifie parfaitement à la période trouble que nous traversons. Empreinte de sagesse,n'est-elle pas une invite à la méditation?

A.GUIGARD